

AFFAIRE N° 48

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR L'ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS  
POUR LE SERVICE DES FETES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a décidé de doter le Service des Fêtes de matériels performants permettant d'en améliorer le fonctionnement actuel. ce Service.

Le coût de l'opération est estimé à 3 000 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900-214-2319 du Budget communal.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières, et le descriptif quantitatif ;
- de m'autoriser :
  - \* à lancer un appel d'offres, ayant pour objectif la passation d'un marché à lots ;
  - \* en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**AVIS DES COMMISSIONS**

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

---

M. GERARD M. : Cette délibération ne signifie rien. Elle consiste à accorder un "chèque en blanc" à la Municipalité. J'aimerais connaître le montant de l'appel d'offres et la nature des matériels. Quel est également le financement ?

LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur FOURNEL.

M. FOURNEL D. : Le coût prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 3 000 000 F. Le Cahier des Charges établi par Monsieur WENDLING concerne essentiellement l'équipement du Service des Fêtes, notamment des gradins démontables pour les manifestations appelées à recevoir du public, des podiums couverts et découverts démontables, et des barrières permettant de canaliser le public lors des manifestations.

LE MAIRE : Il faudrait effectivement introduire ces éléments dans le rapport, notamment un ordre de grandeur du marché.

En ce qui concerne les besoins, je pense que nous sommes tous d'accord. Nous allons acquérir des podiums standardisés démontables, d'où une plus grande efficacité. Nous éviterons ainsi les gaspillages.

M. FOURNEL D. : Le marché est de l'ordre de 3 000 000 F.

M. GERARD M. : S'il s'agit de podiums et de barrières, nous sommes favorables à cette opération. Mais, j'aimerais que ces éléments soient intégrés au niveau du Procès-Verbal.

LE MAIRE : Entendu. Ce sera fait.

M. BOX D. : Cette opération n'est pas limitée aux fêtes du Centre-Ville, n'est-ce pas ?

LE MAIRE : Non.

M. BOX D. : Nous pourrions donc vous emprunter quelques podiums pour la campagne des Elections Municipales de 1995.

(Rires).

LE MAIRE : Je n'y vois aucun inconvénient.

Mais, à ce moment-là, vous n'aurez peut-être plus besoin de ces podiums.

(Rires).

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*